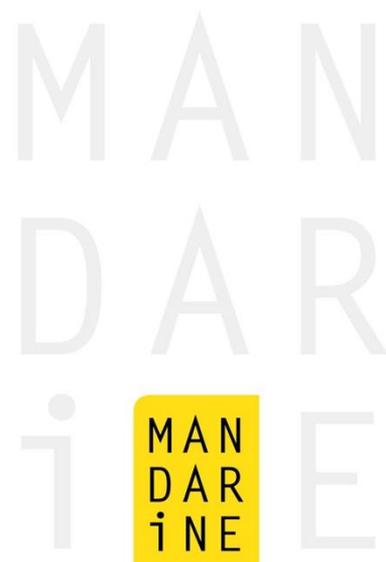


Politique d'engagement actionnarial



PRÉAMBULE

L'engagement actionnarial désigne l'ensemble des moyens par lesquels des investisseurs peuvent influencer les pratiques des entreprises au travers de la mise à profit de leur position d'actionnaire. C'est une composante majeure du processus d'investissement. Il permet en particulier aux investisseurs de questionner la stratégie environnementale, sociale et sociétale des entreprises ainsi que leur gouvernance. La politique d'engagement actionnarial décrit la manière dont la société de gestion intègre son rôle d'actionnaire dans la stratégie d'investissement.

Le dialogue avec les sociétés dans lesquelles est investie Mandarinne Gestion constitue un élément incontournable de sa responsabilité fiduciaire, en tant que gérant actif. De plus en plus, Mandarinne Gestion encourage les entreprises à se fixer des objectifs extra-financiers afin de les protéger contre un éventuel impact négatif sur leurs valorisations financières. L'objectif de notre politique d'engagement actionnarial est de créer un lien plus étroit avec les sociétés en formulant des axes d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif, qu'il soit individuel ou collaboratif. In fine, le but de l'engagement actionnarial est de prendre position sur des enjeux ESG et d'encourager les entreprises visées à améliorer leurs pratiques dans la durée, via une démarche structurée et un suivi sur le long terme.

L'équipe ESG de Mandarinne Gestion, composée de 5 personnes, prend en charge l'analyse des enjeux matériels de dialogue et d'engagement avec les entreprises. Cette équipe restitue le contenu des échanges avec les entreprises ciblées et les éventuelles décisions de gestion prises dans un rapport annuel d'engagement.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le présent document synthétise la politique de Mandarinne Gestion en matière d'engagement actionnarial. Conformément aux dispositions des articles L. 533-16 et 22 du Code Monétaire et Financier et aux exigences relatives à la stratégie d'engagement du décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier, Mandarinne Gestion s'est également doté d'un dispositif propre à son engagement actionnarial. La présente politique répond aussi aux exigences du décret n°2019-1235 du 27 novembre 2019 transposant la directive (UE) 2017/828 en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, et est en cohérence avec l'article 4 de la SFDR, « Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités ».

PERIMÈTRE

La présente politique d'engagement s'applique à l'univers d'investissement de Mandarinne Gestion, à savoir les entreprises cotées et non cotées émettant des titres sur des marchés réglementés. L'ensemble des actifs sous gestion est concerné par la politique, à l'exception des titres présents dans les fonds de fonds de notre offre de gestion. Mandarinne Gestion adopte une approche progressive et structurée pour encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques. Concernant les entreprises ciblées, nous identifions 7 types d'engagement liés aux éléments déclencheurs ci-après.

PRIORISATION DES THÈMES ESG ET DES ENTREPRISES CIBLÉES

Engagement lié à un risque ESG – notation ESG faible

Il s'agit d'un engagement qui concerne les entreprises dont la notation ESG est à la limite du seuil d'éligibilité de l'univers d'investissement du fonds tel que défini par un label ou son processus de gestion. Les thématiques abordées ne sont pas restreintes. Les enjeux ESG seront pré définis selon le secteur d'activité et l'empreinte géographique, selon une approche de double matérialité (« inside out » / « outside-in »).

Les notations ESG des valeurs sont issues de l'outil propriétaire ESG View de Mandarinne Gestion. Il s'appuie à la fois sur les données de fournisseurs externes tels que Sustainalytics, Ethifinance, Trucost et de l'analyse qualitative interne. La fréquence de mise à jour des données est mensuelle, ce qui peut engendrer des dépassements passifs de certaines valeurs en portefeuille et, par conséquent, des engagements.

Engagement thématique – *climat, biodiversité, social, gouvernance*

En tant qu'investisseur responsable engagé et proposant une diversité d'approches ESG dans sa gamme de gestion, Mandarine Gestion structure sa démarche d'engagement autour de thématiques ESG jugées prioritaires. Ces thématiques sont définies chaque année en adéquation avec les priorités de durabilité auxquels les stratégies d'investissement sont susceptibles d'être exposées.

En 2024 et 2025, les principaux thèmes d'engagements dans les trois piliers E, S et G :

- Environnement : Trajectoire Climat et Biodiversité
- Social : Capital Humain et Accompagnement CSRD
- Gouvernance : Intégration de critères ESG dans les politiques de rémunération

Engagement d'impact – *valeurs fonds Article 9 priorisées*

Notre gamme de produits financiers est composée de fonds thématiques à dominante environnementale et sociale classés Article 9 au sens de la réglementation SFDR. Seront privilégiés les sujets environnementaux et sociaux relatifs aux thématiques dominantes de ces fonds.

Exemples de sujets environnementaux : soutien de l'utilisation de standards internationaux de reporting, harmonisation et comparaison entre les entreprises telles que la TCFD ou le CDP, exposition à la production d'énergies fossiles ou distribution d'électricité d'origine fossile, feuille de route climat en ligne avec l'Accord de Paris, CAPEX tournés vers des sources d'énergies renouvelables, validation SBTi, exposition des revenus à des éco activités du label Greenfin.

Exemples de sujets sociaux : gestion du capital humain, droits des travailleurs, santé/sécurité des salariés, clients et sous-traitants, non-respect du devoir de vigilance...

Engagement relatif à des comportements controversés

Les controverses peuvent se matérialiser à n'importe quel moment et avoir des implications économiques et financières significatives pour les entreprises concernées. Mandarine Gestion initiera un dialogue avec l'entreprise afin d'approfondir la compréhension de la controverse et d'évaluer la réponse de l'entreprise ainsi que les actions correctives mises en œuvre.

Les niveaux de controverses allant de 1 à 5 sur une échelle de gravité sont fournis par Sustainalytics selon une fréquence bimensuelle. Si les sociétés concernées par des controverses de niveau 5 sont inéligibles à l'investissement, telles que définies par la politique d'exclusion, certaines controverses de niveau 4 pourront faire l'objet d'une revue qualitative et d'un engagement par l'équipe ESG afin d'être potentiellement réintégrées dans l'univers d'investissement éligible.

Processus d'identification des controverses :

Un système d'alertes automatisé auprès de notre fournisseur de données Sustainalytics renseigne les controverses des entreprises Européennes qui voient leur niveau de gravité évoluer de 2 à 3 et de 3 à 4 sur différentes thématiques E et S1. Un comité des controverses statue aussi sur les controverses trop récentes pour être couvertes par Sustainalytics (source presse). Enfin, un processus qualitatif qui dispose de trois sources d'identification des controverses (les fournisseurs de données extra-financière, les brokers et l'actualité) permet de statuer sur l'éligibilité des émetteurs.

✓ Les fournisseurs de données extra-financières :

Nous utilisons principalement Sustainalytics et ISS ESG pour l'identification des controverses. Ces deux acteurs ont l'avantage de fournir, à minima, une synthèse du contentieux auquel est exposée l'entreprise, et au mieux une analyse de ce dernier. La limite de cette source est la réactivité : la latence entre le cas réel et son apparition ou sa mise à jour sur Sustainalytics peut être long.

¹ Nos équipes contribuent à l'internalisation de ces automatisations afin de préciser les recherches sur les entreprises en portefeuille, et ce en temps réel.

✓ La recherche sell-side :

Les brokers nous envoient régulièrement des articles ou analyses d'entreprises qui pourraient potentiellement devenir sujet à controverse. Les analystes expéditeurs sont souvent spécialisés dans l'analyse de secteurs et ont accès à de la presse spécialisée à ces secteurs : source d'information souvent inédite.

✓ L'actualité :

Nous recevons les newsletters de nombreux médias spécialisés (Novethic, les Echos, etc.) et sommes au fait des potentielles controverses à venir dans nos bases.

Méthodologie d'analyse des controverses :

✓ Classification des controverses :

Notre fournisseur de données Sustainalytics classe les controverses en fonction de cinq niveaux de gravité : 1 étant le niveau le plus bas et 5 le plus grave. Le niveau de gravité dépend de l'incidence du différend sur les parties prenantes, sur les résultats financiers de l'entreprise mais aussi de la fréquence d'occurrence des événements ou du caractère avéré de l'accusation (exemple : décision de justice).

✓ Analyse des controverses :

L'équipe de recherche ESG de Mandarine Gestion va analyser les controverses des entreprises présentes dans les périmètres d'investissement des fonds dans différents contextes.

Tout d'abord, au cours des revues sectorielles mensuelles. Tous les mois, l'équipe de recherche analyse un secteur d'activité. Les entreprises analysées sont celles au centre de l'intérêt des gérants et des analystes ESG. A cette occasion, les analystes ESG réalisent une analyse approfondie de l'entreprise, notamment de ses controverses. Les controverses jugées comme alarmantes donneront lieu à l'abaissement de la note globale de l'entreprise et in fine à sa potentielle non-éligibilité dans les fonds.

Se réunissant trimestriellement, le comité Ethique et DSE est aussi lieu d'échange et de débat sur le degré de gravité d'une controverse. Pour initier et alimenter les échanges, l'équipe d'analyse réalise une étude minutieuse de plusieurs controverses présentes dans les fonds ou périmètres d'investissement DSE. Ces analyses se concentrent sur le caractère éthique ou non d'une pratique et comportent systématiquement un parallèle avec les écrits saints et la Doctrine Sociale de l'Eglise. L'incidence des échanges tenus en comité peut donner lieu à des actions d'engagement ou à des exclusions strictes. La gravité, le caractère avéré et la répétitions des contentieux sont pris en considération dans la délibération. Enfin, dans le cadre de notre politique d'exclusion, des analyses des controverses relatives à des violations des normes internationales sont réalisées. L'objet de ces analyses est de statuer sur le respect ou non des normes internationales. L'incidence de ces analyses est l'exclusion potentielle. La gravité, le caractère avéré et la répétition des contentieux sont pris en considération dans la délibération.

✓ Gestion des controverses :

Chaque fonds a une dominante sociale, environnementale, ou généraliste. Ces thématiques se traduisent dans les objectifs de surperformance des fonds labellisés ISR (PAIs). Chaque controverse analysée et discutée en comité (ISR, Ethique et DSE, Controverse) est retranscrite dans un document répertoriant sa date d'analyse, le cas, la dominante E ou S, et la décision du comité (attendre l'avancée, décider qu'il n'y a pas de sujet, engager avec l'entreprise, désinvestir). Les décisions de désinvestissement se répercuteront sur les fonds à thématique E pour les controverses E et S pour les controverses S.

Engagement relatif à des décisions de vote en Assemblée Générale

L'exercice des droits de vote en Assemblée Générale (AG) fait partie intégrante de notre démarche d'engagement actionnarial. La politique de vote intègre des notions ESG à part entière.

En effet, nous analysons par exemple la sélection de critères ESG dans la rémunération des dirigeants, la complémentarité et la diversité des conseils d'administration, la notion d'équité dans la répartition de la valeur entre dirigeants, employés et actionnaires, la capacité du conseil d'administration à tenir compte des enjeux environnementaux et sociaux ou encore le soutien des résolutions d'actionnaires externes visant à une meilleure prise en compte des enjeux ESG.

La saison des AG est toujours propice à l'engagement actionnarial avec les sociétés en portefeuille. Nous faisons part de nos intentions de votes avec les entreprises avec lesquelles nous échangeons en amont et communiquons les axes d'amélioration que nous identifions selon les principes de notre politique de vote.

Enfin, nous nous réservons le droit de poser des questions écrites en amont des assemblées générales dans le cadre de coalition d'actionnaires et de voter contre des résolutions. Mandarine Gestion peut aussi s'associer avec d'autres investisseurs pour co-déposer des résolutions d'actionnaires, notamment sur les sujets climatiques.

Pour aller plus loin, veuillez-vous référer à la [politique de vote](#) disponible sur le site internet de Mandarine Gestion.

Engagement relatif à la politique d'exclusion sur les expositions aux énergies fossiles

Face à l'urgence climatique et en cohérence avec les recommandations scientifiques, Mandarine Gestion enrichit sa politique d'exclusions en ciblant le secteur pétro-gazier et renforce ainsi son engagement dans la transition écologique.

Vers une trajectoire climatique ambitieuse : le rôle crucial du scénario *Net Zero Emission*

L'Accord de Paris adopté en 2015 a fait émerger un consensus au niveau international afin de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Pour endiguer cette hausse des températures, les scientifiques du GIEC s'accordent sur le fait que la fenêtre d'opportunité n'est que de quelques années et qu'il est alors impératif de limiter les émissions de gaz à effet de serre en suivant un scénario précis et validé par le consensus scientifique.

Défini par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), le scénario *Net Zero Emission* choisi par Mandarine est considéré comme le plus exigeant et ainsi le plus à même de permettre d'atteindre les objectifs climatiques. Ce scénario est clair sur le devenir des énergies fossiles puisqu'il décrit une baisse de la demande de gaz de 55% d'ici à 2050 ainsi qu'une baisse de la demande de pétrole de 75% à la même échéance. Enfin, le scénario *Net Zero Emission* de l'AIE indique qu'aucun nouveau champ pétrolier ou gazier ne doit être développé.

Appliquant ce concept aux acteurs financiers, l'AIE précise : « *There is no need for investment in new fossil fuel supply in our net zero pathway.* » soit « *Il n'y a pas de besoin en investissement dans de nouvelles sources d'approvisionnement en combustibles fossiles dans notre trajectoire vers la neutralité carbone.* »

Une politique sectorielle basée sur trois critères pour être en accord avec l'AIE

Afin d'aligner ses investissements avec l'AIE, Mandarine a pris la décision de ne plus investir, à partir du 1^{er} janvier 2026, dans les entreprises du secteur pétro-gazier sauf si elles respectent simultanément les trois critères suivants.

- Engagement à ne plus développer de nouveau projet d'expansion *upstream*² et *midstream*².
- Trajectoire de réduction de la production de pétrole et de gaz suivant les objectifs de l'AIE.
- 50% minimum de CAPEX consacrés au développement d'énergies renouvelables pour l'*upstream* et dans le verdissement de son activité pour le *midstream*.

Pour les entreprises impliquées dans le développement de projets *midstream*, certaines conditions précises et encadrées peuvent permettre la réintégration.

Deux dates clés sont à retenir pour l'entrée en vigueur de cette politique :

- Le 1^{er} janvier 2026 : aucun investissement additionnel ne pourra être réalisé dans les entreprises qui ne respectent pas les trois critères décrits ci-dessus, les investissements en cours servant de base pour engagement en suivant un processus d'escalade d'un an.
- Le 1^{er} janvier 2027 : les entreprises qui ne respectent pas les trois critères définis seront désinvesties.

Un double objectif : alignement scientifique et transition ordonnée

En se désengageant progressivement du secteur pétro-gazier, Mandarine souhaite se positionner en faveur de :

1. Un alignement avec la science : devant l'urgence de la crise climatique, Mandarine s'aligne strictement aux recommandations scientifiques de l'AIE pour la partie *upstream*.

2. Une transition ordonnée : Mandarine fait le choix d'exclure davantage les stratégies des entreprises que leurs implications actuelles dans le pétrole et le gaz. Autrement dit, aucun seuil de chiffre d'affaires n'est fixé pour une exclusion : si une entreprise pétrolière décide d'aligner son activité avec les recommandations de l'AIE, Mandarine pourrait accompagner sa transition. Cependant, à ce jour, aucune entreprise du secteur n'a pris de tels engagements. La problématique cardinale est, selon nous, le non-alignement de ces acteurs avec les Accords de Paris.

Focus filière charbon thermique

Un engagement actionnarial sera réalisé avec toutes les entreprises déjà investies à partir de 2025 et qui ne respectent pas un des sept critères ci-dessous. Aucun nouvel investissement ne sera en revanche possible à compter de 2025.

1. Toute entreprise impliquée dans l'exploitation de mine de charbon thermique ;
2. Toute entreprise impliquée dans le développement de nouvelle centrale à charbon et de nouvelle infrastructure charbon ;
3. Toute entreprise qui n'a pas formalisé de plan de sortie du charbon fiable et pertinent à échéance 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde ;
4. Toute entreprise qui dans son plan de sortie prévoit une cession des centrales à charbon et non une fermeture définitive de ces dernières ;
5. Toute entreprise dont la production d'électricité à base de charbon thermique est supérieure à 20% du mix de production total ;
6. Toute entreprise dont la puissance installée des centrales à charbon thermique est supérieure à 5GW ;
7. Toute entreprise qui réalise plus de 20% du son chiffre d'affaires dans la production d'énergie à partir de charbon thermique.

Engagement relatif au label ISR

Mandarine Gestion, dans le cadre du label ISR, va centrer ses efforts sur les huit secteurs NACE considérés comme ayant les impacts environnementaux les plus néfastes. Ces secteurs incluent : l'énergie, le ciment et le béton, la sidérurgie, les transports aérien et maritime, le pétrole et le gaz, la construction, ainsi que l'industrie chimique. Les initiatives se concentreront sur l'adoption d'engagements climatiques solides, fondés sur des données scientifiques et validés par des experts. Les actions d'engagement pourront être menées en direct avec les sociétés ou au sein de coalitions de plusieurs investisseurs et suivront ce processus d'escalade :

- Année 1 : Définition d'un objectif et proposition d'une stratégie climat
- Année 2 : Suivi de l'avancée de cette stratégie
- Année 3 : Désinvestissement si l'entreprise n'a pas validé de stratégie

Concernant les fonds appliquant le processus d'amélioration de note, qui exige que la note ESG moyenne du fonds soit significativement supérieure à celle de son univers d'investissement, une action d'engagement sera menée auprès des émetteurs investis présents dans les 30% des entreprises les moins bien notées de l'univers, dans le but d'accompagner ces entreprises dans l'amélioration de leur performance ESG.

Par ailleurs, nous engagerons avec les émetteurs ne publiant pas au moins l'un des indicateurs de performance/durabilités sélectionnés pour le fonds concerné.

Engagements collaboratifs

Depuis la fusion avec Meeschaert AM début 2024, Mandarine Gestion est désormais membre de nombreuses initiatives d'engagement actionnarial collaboratives. En effet, dans certaines situations, la collaboration avec d'autres investisseurs peut être un moyen efficace de mettre en commun les connaissances et informations, partager les coûts et les risques, et exercer une influence accrue pour attirer l'attention des dirigeants d'entreprise.

Mandarine Gestion est membre :

- Des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies ;
- De la commission Dialogue et Engagement du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) ;
- Du groupe de travail sur l'engagement actionnarial de l'initiative Finance For Biodiversity ;
- De l'initiative Climate Action 100+ ;
- De Shareholders for Change ;
- De ShareAction ;
- De 1% For The Planet.

PROCESSUS D'ESCALADE

Le processus d'escalade repose sur un engagement graduel, adapté à chaque situation, combinant dialogue approfondi, interventions ciblées et, si nécessaire, des mesures de gestion plus directes.

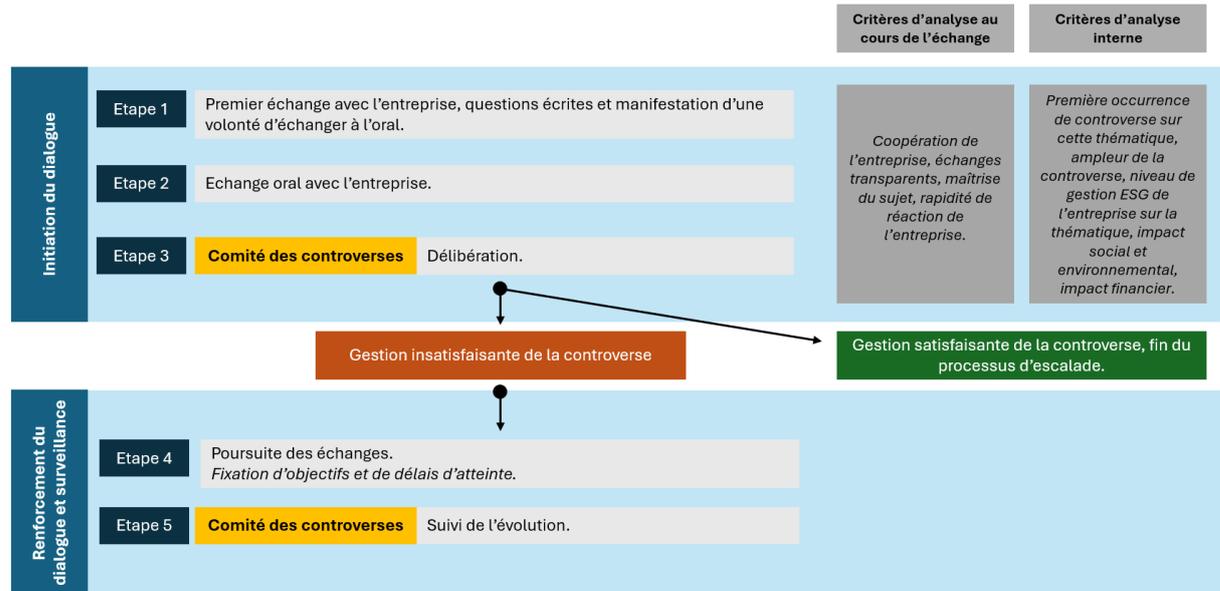
Lorsque les premiers échanges ne permettent pas d'obtenir des avancées suffisantes, l'engagement peut évoluer vers des actions plus structurées, incluant des démarches plus visibles et une communication plus soutenue avec les parties prenantes. En dernier recours, et en l'absence d'amélioration sur une période donnée, des décisions de gestion peuvent être envisagées afin d'aligner nos investissements avec nos exigences en matière de responsabilité et de durabilité.

Ces objectifs, de même que les résultats, sont documentés dans notre système interne de notation propriétaire, ESG-View, alimenté par l'équipe ESG et les équipes d'investissement.

Le processus d'escalade décrit la série d'action progressive mise en place par Mandarine Gestion pour traiter l'exposition d'une entreprise à un contentieux, via différentes étapes :

- Etape 1 – Premier échange avec l'entreprise, questions écrites et manifestation d'une volonté d'échanger à l'oral.
- Etape 2 – Echange oral avec l'entreprise. Plusieurs échanges avec l'entreprise peuvent avoir lieu jusqu'à disposer d'une quantité satisfaisante d'informations, permettant la délibération.
 - ❖ Critères analysés dans l'échange : entreprise coopérante, échanges transparents, maîtrise du sujet, rapidité de réaction de l'entreprise.
 - ❖ Critères analysés en interne : première occurrence de controverse sur cette thématique, ampleur de la controverse, niveau de prise en compte de l'entreprise, impact social et environnemental, impact financier.
- Etape 3 – Délibération en comité des controverses, annexé au comité des risques. Si la gestion du contentieux par l'entreprise est satisfaisante, l'escalade s'arrête en étape 3 et l'entreprise peut être conservée en portefeuille. Dans le cas contraire, le processus continue, suivant l'objectif global, un délai à plus long terme découpé en plusieurs sous objectifs à délais court termes.
- Etape 4 – Renforcement du dialogue et mise sous surveillance :
Le comité des controverses a fixé un objectif d'engagement avec l'entreprise ainsi qu'un horizon de temps. Le dialogue continue jusqu'à échéance ou atteinte des objectifs fixés. Cet engagement peut être mené avec d'autres sociétés de gestion.
- Etape 5 – Suivi de l'évolution en comité des controverses.
- Etape 6 – Acte de gestion.
Si les objectifs fixés par le comité ne sont pas respectés dans le délai imparti, la controverse passe en niveau de gravité 5. Dans le cas où le management ne coopère pas après trois ans d'engagement ou ne met rien en place pour éviter la résurgence de contentieux similaires, Mandarine Gestion procède en dernier recours à un désinvestissement du titre, dans l'intérêt des porteurs.

Le processus d'escalade se synthétise ainsi :



Conditions de levée des mesures prises à l'égard des émetteurs faisant l'objet d'une controverse.

- Si la controverse est résolue par une décision de justice.
- Si la gestion mise en place par l'entreprise est satisfaisante.
- Si la controverse baisse de niveau (Sustainalytics).
- Si le management change et que ce changement apporte une solution aux problématiques de gestion mises en avant par la controverse.

Comitologie et outils de suivi

- Comité des Risques Financiers et Extra-Financiers
- Fréquence : Mensuelle
- Membres : Equipe des Risques, Equipes Data, Directeur de la gestion, Equipe ESG, Conformité, équipe, Juridiques
- Mandarine Gestion entretient une base de suivi des événements analysés et suivis au cours de l'année.

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Mandarine Gestion n'exerce qu'un seul métier, en l'espèce, la gestion collective pour compte de tiers. Il n'y a pas de source de conflits d'intérêts engendrés par la coexistence de plusieurs métiers concurrents. En vertu du code de déontologie et de la procédure de gestion des conflits d'intérêts de Mandarine Gestion, les collaborateurs sont particulièrement attentifs et sensibilisés au respect de l'ensemble des dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Ils ne peuvent notamment pas utiliser les moyens mis en œuvre par Mandarine Gestion pour réaliser des opérations pour leur propre compte. Leurs opérations financières sont également contrôlées. Les collaborateurs sont tenus de déclarer leurs opérations de marché sur une base trimestrielle et au moins une fois par an.

Le RCCI de la société de gestion s'assure périodiquement du respect de ces dispositions. Dans ce contexte, la société de gestion pense raisonnablement être à l'abri d'éventuels conflits d'intérêts susceptibles d'affecter le libre exercice des droits de vote. En tout état de cause, le RCCI veille à la correcte application de la présente politique.

Mandarine gestion a publié une politique de gestion des conflits d'intérêt accessible au lien suivant : https://www.mandarine-gestion.com/uploads/reg/reg_mandarine_conflict-interets-politique_fr.pdf

Les relations supposées entre la société de gestion et les émetteurs faisant l'objet de controverses identifiées se réfèrent à cette politique.

Les résultats et les retombées concrètes de la démarche d'engagement actionnarial de Mandarine Gestion sont publiés dans un document mis à jour annuellement et disponible sur notre site internet de la société. Seront mises en avant les actions d'engagement réalisées ainsi que les réponses et les progrès observés chez les émetteurs concernés. Un point sur les activités d'engagements collaboratifs est détaillé dans le cadre des coalitions d'investisseurs. Enfin les statistiques de l'exercice des droits de vote aux assemblées générales ainsi que les engagements menés tels que les co-dépôt de résolutions externes, les échanges en amont des AG et les questions écrites y seront détaillés.

Avertissement :

Ce document est publié uniquement à titre d'information uniquement et ne constitue pas un travail de recherche en investissement ou une analyse financière portant sur des transactions sur instruments financiers au sens de la directive MiFID (2014/65/EU). Il ne constitue pas non plus, de la part de Mandarine Gestion, une offre d'achat ou de vente de services, de produits ou de placements et ne doit pas être considéré comme un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement, comme une recommandation d'une stratégie d'investissement, ou comme une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres ou comme une quelconque sollicitation de produits ou de services de la part de Mandarine Gestion. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables. Mandarine Gestion décline par la présente toute responsabilité pour toute reproduction, redistribution ou transmission ultérieures, ainsi que de toute responsabilité issue desdites activités. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos connaissances au moment de sa préparation. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement. Avant d'effectuer un investissement dans l'un quelconque des OPC gérés par Mandarine Gestion, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques, les frais d'investissement et les commissions liés à l'achat d'un des produits et risques mentionnés. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe. Investir comporte toujours des risques.